

REPUBLIQUE FRANCAISE  
MINISTERE DE LA DEFENSE



**« ISRAEL ET PALESTINE SONT-ILS CONDAMNES A UNE  
ALTERNANCE DE PERIODES DE PAIX ET DE PERIODES DE  
GUERRE ? »**

**Mémoire de géopolitique**

**du Commandant Gustavo PEREZ ORTIZ (Argentine)**

**dans le cadre du séminaire de géopolitique**

**« Le Conflit Israélo-Palestinien » placé sous la direction de M le sénateur  
Xavier de Villepin**

**Paris, le 12 mars 2007**

## FICHE DOCUMENTAIRE

1. Israël et Palestine sont-ils condamnés à une alternance de périodes de paix et de périodes de guerre ?.
2. Commandant (Air) Gustavo Pérez Ortiz (Argentine).
3. 12 mars 2007.
4. Division C – Groupe C-4.
5. Mémoire de Géopolitique.
6. Le conflit israélo-palestinien constitue une menace permanente pour la sécurité et la stabilité au Moyen-Orient, avec donc des répercussions potentiellement graves pour l'ensemble de la planète. En Palestine occupée, deux peuples revendiquent la même terre. Cela fait plus d'un demi-siècle que plusieurs accords de paix ont été proposés sans parvenir à une paix durable parce que ces deux peuples s'excluent l'un à l'autre. On se demande s'il en est encore permis d'espérer un autre processus de paix après les plusieurs accords déjà mis en œuvre. La victoire du Hamas aux élections législatives palestiniennes du 25 janvier 2006 est-elle de mauvais augure pour la démocratie et la paix dans la région ? De l'autre côté l'histoire nous montre l'existence des gouvernements israéliens qui ne donnent pas suite à certaines résolutions des Nations unies.
7. Israël et Palestine, les Accords de paix, les guerres et les attentats terroristes, la délégitimation.

**« Israël et Palestine sont-ils condamnés à une alternance de périodes de paix  
et de périodes de guerre ? »**

**SOMMAIRE**

**PREMIER PARTIE : UN LONG CHEMIN DE GUERRES ET DE  
PROSESSUS DE PAIX**

Rappel historique du conflit  
Les guerres et les processus de paix

**DEUXIEME PARTIE : QUELQUES RAISONS EMPECHANT  
L'OBTENTION D'UNE PAIX DURABLE**

L'Etat juif : Première cause d'antisémitisme  
L'origine idéologique de la nouvelle société israélienne  
L'impossible éviction de Juifs de la Palestine  
Les divergences sur le principe de création de l'Etat palestinien  
La structure légale de la Palestine  
La question scolaire en Israël et Palestine

## INTRODUCTION

*« Il y a un temps pour tout,  
et chaque chose à son heure sous le ciel.  
Il est un temps pour naître et un temps pour mourir,  
un temps pour planter  
et un temps pour déraciner ce qui était planté ;  
un temps pour tuer et un temps pour guérir,  
un temps pour démolir et un temps pour bâtir ;  
un temps pour pleurer et un temps pour rire,  
un temps pour se lamenter et un temps pour danser ;  
un temps pour jeter des pierres  
et un temps pour ramasser des pierres,  
un temps pour embraser et un temps pour repousser les caresses ;  
un temps pour perdre  
et un temps pour chercher ce qui a été perdu,  
un temps pour conserver et un temps pour dissiper ;  
un temps pour déchirer et un temps pour coudre,  
un temps pour se taire et un temps pour parler ;  
un temps pour aimer et un temps pour haïr,  
un temps pour la guerre et un temps pour la paix ».*

*L'Ecclésiaste, III, 1-8.*

Conflit exceptionnel par sa longévité, il ne suffit pourtant pas de l'aborder sous son angle historique. La guerre entre Israël et Palestine, c'est d'abord une lutte pour le territoire. Un territoire sacralisé dont chaque parcelle est une promesse de drame.

En Palestine occupée, deux peuples revendiquent la même terre et ces deux peuples s'excluent l'un à l'autre. Dans ce contexte d'exclusion peut-il le Hamas raisonnablement espérer faire quitter tout le pays aux colons juifs, et les extrémistes sionistes pensent-ils éliminer tous les Palestiniens ? Les Palestiniens veulent un État, et les Israéliens veulent la sécurité. Les Palestiniens n'auront leur état que lorsque les Israéliens auront la sécurité, et les Israéliens n'auront la sécurité que quand les Palestiniens auront leur état. Ce sont les

contraintes, des équations à résoudre, qui doivent être acceptées des deux côtés. Comme cela fait plus d'un demi-siècle que tout le monde le sait mais que personne n'arrive à se mettre d'accord, à cause de guerres et attentats terroristes. On se pose la question s'il encore permet d'espérer un autre processus de paix après les plusieurs accords déjà mis en œuvre.

La victoire du Hamas aux élections législatives palestiniennes du 25 janvier 2006 est vu pour le monde occidental comme de mauvais augure pour la démocratie et la paix dans la région, donc les islamistes peuvent-ils gouverner sans remettre en cause des libertés fondamentales ?. De l'autre côté parait sur la scène des gouvernements israéliens qui ne donnent pas suite à certaines résolutions des Nations unies et on se demande si c'est vraiment l'Etat hébreu le pays le plus menaçant pour la paix dans la région.

Le conflit israélo-palestinien constitue une menace permanente pour la sécurité et la stabilité au Moyen-Orient, avec donc des répercussions potentiellement graves pour l'ensemble de la planète ; un territoire, un conflit « épïcentre » susceptible de transmettre ses ondes de choc au monde entier.

## CHAPITRE I

### 1. UN LONG CHEMIN DE GUERRES ET DE PROCESSUS DE PAIX

#### 1.1. Rappel historique du Conflit

A la fin de la deuxième guerre mondiale, lorsque la réalité de la Shoah<sup>1</sup> fut rendue publique, les demandes pour que soit résolue la question de la Palestine se multiplièrent. Il fallait que les survivants de la Solution Finale puissent trouver un sanctuaire dans une patrie qui leur soit propre.

Les Anglais essayèrent de trouver un accord qui soit acceptable à la fois par les Arabes et par les Juifs, mais leur insistance à recueillir l'approbation des premiers a mené à l'échec car les Arabes refusaient toute concession. Ils se déchargèrent du problème sur l'ONU en février 1947.

L'ONU établit une commission spéciale pour la Palestine (UNSCOP<sup>2</sup>) afin de trouver une solution. Les délégués de 11 nations<sup>3</sup> se rendirent sur place et constatèrent ce qui était clair depuis longtemps : les aspirations nationales des Juifs et des Arabes étaient incompatibles.

Bien que la plupart des membres de la Commission aient reconnu la nécessité de trouver une solution de compromis, il leur était difficile d'en trouver un dans la mesure où les parties en présence se montraient intraitables.

A leur retour, les délégués de sept nations – Canada, Tchécoslovaquie, Guatemala, Hollande, Pérou, Suède et Uruguay – recommandèrent la création de deux états distincts, l'un juif, l'autre arabe, rassemblés dans une union économique, avec une enclave internationale pour Jérusalem.

Trois pays – l'Inde, l'Iran et la Yougoslavie – recommandèrent plutôt un état unifié avec des provinces arabes et des provinces juives. L'Australie s'abstint.

---

<sup>1</sup> Le terme « *Shoah* » désigne l'extermination par l'Allemagne Nazi, des deux tiers de la population juive européenne pendant la Seconde Guerre Mondiale, ce qui représente entre cinq et six millions de victimes selon les estimations des historiens. Ce génocide des Juifs constituait pour les nazis « *la Solution finale à la question juive* » (*die Endlösung der Judenfrage*).

<sup>2</sup> United Nations Special Committee on Palestine.

<sup>3</sup> L'Australie, le Canada, la Tchécoslovaquie, le Guatemala, l'Inde, l'Iran, les Pays-Bas, le Pérou, la Suède, l'Uruguay et la Yougoslavie.

Les Juifs de Palestine n'étaient satisfaits ni du petit territoire qui leur était alloué par la Commission, ni du fait que Jérusalem soit sorti de l'Etat juif. Ils acceptèrent néanmoins le compromis. Les Arabes rejetèrent les recommandations de l'UNSCOP.

Le comité ad hoc de l'Assemblée Générale de l'ONU rejeta l'exigence arabe d'un état arabe unique. La recommandation de la majorité des membres pour la partition fut adoptée par 33 voix contre 13 et 10 abstentions le 29 novembre 1947<sup>4</sup>.

« Il est difficile de voir en quoi les Arabes de Palestine, et a fortiori le monde arabe, souffriraient de ce qui est la simple reconnaissance d'un fait accompli – la présence en Palestine d'une communauté juive bien organisée et pratiquement autonome », remarquait l'éditorial du Times, à Londres, le 1<sup>er</sup> décembre 1947.

Les Nations Unies avaient jeté les bases sinon d'un règlement juste, au moins d'une solution fondée sur la reconnaissance des droits nationaux des deux peuples – palestinien et israélien – qui vivaient alors sur le territoire de la Palestine sous mandat britannique. Pour une dernière fois avant que le monde bascule définitivement dans la guerre froide, l'Union soviétique et le Etats-Unis se retrouvaient côte à côte.

La guerre déclenchée par les régimes arabes, l'occupation par le jeune Etat juif d'une partie du territoire prévu pour l'Etat arabe, l'annexion de la Cisjordanie par le royaume Hachémite et surtout le drame des centaines de milliers de Palestiniens expulsés de leurs foyers allaient créer les conditions de toutes les futures guerres. En décembre 1948, toute la communauté internationale votait, dans le cadre de l'Assemblée générale des Nations Unies, une résolution, entérinée depuis chaque année, visant à permettre aux réfugiés qui le désirent rentrer dans leurs foyers.

Près de 80% de ce qui était le territoire historique de la Palestine et le Foyer National Juif, tels que définis par la Société Des Nations, a été confisqué par les Anglais en 1922 et offert à ce qui est devenu la Transjordanie. L'implantation juive a été empêchée. L'ONU a

---

<sup>4</sup> Ont voté en faveur de la partition : l'Afrique du Sud, l'Australie, la Belgique, la Bolivie, le Brésil, la République soviétique de Biélorussie, le Canada, le Costa Rica, la Tchécoslovaquie, le Danemark, La République Dominicaine, l'Equateur, la France, le Guatemala, Haïti, l'Islande, le Liberia, le Luxembourg, les Pays-Bas, la Nouvelle Zélande, le Nicaragua, la Norvège, le Panama, le Paraguay, le Pérou, les Philippines, la Pologne, la Suède, la République soviétique d'Ukraine, l'URSS, les USA, l'Uruguay et le Venezuela.

Ont voté contre : l'Afghanistan, Cuba, l'Egypte, la Grèce, l'Inde, l'Iran, Irak, le Liban, le Pakistan, l'Arabie Saoudite, la Syrie, la Turquie et le Yémen.

Se sont abstenus : l'Argentine, le Chili, la Chine, la Colombie, le Salvador, l'Ethiopie, le Honduras, le Mexique, le Royaume Uni, la Yougoslavie.

effectué la partition sur les 20% restants de la Palestine, pour créer les deux états. Avec l'annexion de la Cisjordanie par la Jordanie en 1950, les Arabes en virent à contrôler 80% de territoire du Mandat, alors que l'Etat juif en détenait environ 17,5% le reste étant constitué par Gaza, occupé par Egypte.

Au moment de la Résolution sur la Partition de 1947, les Arabes étaient majoritaires dans l'Ouest de la Palestine – 1,2 millions d'Arabes pour 600.000 Juifs<sup>5</sup>. Les Juifs étaient majoritaires dans la partie qui leur avait été attribuée par la Résolution de Partition et à Jérusalem.

Avant le Mandat de 1922, la population arabe de Palestine était en phase de déclin, plus tard les Arabes commencèrent à affluer des pays environnants. De plus, la population arabe a augmenté de façon exponentielle à mesure que les colons juifs amélioraient la qualité de vie en Palestine.

La décision de découper la Palestine a été déterminée par les données démographiques et par la conviction que les demandes territoriales des Juifs et des Arabes étant inconciliables, le compromis le plus logique était la création de deux états.

### **1.1.1. La guerre de 1948**

Le 14 mai 1948, soit la veille du départ annoncé de l'armée britannique de Palestine, David Ben Gourion en bravant les menaces arabes d'invasion, proclame solennellement l'indépendance de l'Etat de Israël. Le 15 mai 1948, les armées des Etats arabes refusant le plan de partage pénètrent en Palestine. Après plusieurs mois de combats acharnés—d'avril à septembre-, Israël repousse l'attaque conjuguée des armées arabes : le détachement libanais anéanti, l'armée syrienne refoulée sur les hauteurs du Golan, la Légion transjordanienne contenue sur les piémonts cisjordanien et à Jérusalem-Est.

Les résultats de la guerre, indiquent que les premières victimes sont les Palestiniens. Les accords d'Armistice signés par Israël et ses différents adversaires, du 23 février au 20 juillet 1949, ratifient l'agrandissement d'un tiers de l'Etat juif, il passe de 14.000 à près de 21.000 kilomètres carrés, obtenant notamment toute la Galilée, un couloir vers Jérusalem et le Néguev, jusqu'au port d'Eilat sur la mer Rouge. L'Etat arabe, lui, n'a tout perdu, Israël et la

---

<sup>5</sup> Arieh Avneri, *The Claim of Dispossession*, (La prétendue dépossession), Transaction Books, 1984.

Transjordanie s'étant partagé la Cisjordanie, tandis que Gaza tombait sous la tutelle de l'Égypte. Mais surtout, 750.000 à 800.000 Palestiniens ont dû quitter leurs foyers.

Comme le montrent les travaux d'historiens israéliens, cet exode fut le résultat d'une politique d'expulsion de la population palestinienne. Cette détermination se prolongera, à la fin de la guerre, par la destruction des villages arabes ou l'implantation en leur sein de nouveaux immigrants juifs ou bien encore la répartition de leurs terres entre les *kibboutzim*<sup>6</sup> environnants.

La loi sur les « propriétés abandonnées » officialisera ce dispositif. Quant aux réfugiés, les Nations unies, en avril 1950, en recenseront près d'un million en Jordanie, à Gaza, au Liban et en Syrie. L'ONU a certes proclamé, par sa résolution 194, en décembre 1948, leur « droit au retour », que les dirigeants israéliens n'entendent pourtant pas respecter : « *Nous devons empêcher à tout prix leur retour* », déclarait David Ben Gourion, le Premier ministre, le 16 juin 1948<sup>7</sup>.

Ce premier conflit israélo-arabe finit pour montrer un Etat israélien déjà en expansion, ses voisins arabes secoués, les Palestiniens condamnés à l'occupation ou à l'exil : autrement dit, on assiste à la création de toutes les conditions des conflits suivants.

### **1.1.2. La guerre de 1967**

Le 5 juin 1967, la guerre dite des Six jours est déclenchée par l'aviation israélienne qui parle de « guerre préventive » face à la menace militaire des pays arabes. A la fin des affrontements, Israël a triplé son territoire en annexant la bande de Gaza, la Cisjordanie, Jérusalem-Est, le Golan syrien et le Sinai égyptien.

Le Conseil de sécurité de l'ONU adopte, le 22 novembre 1967, la résolution 242 qui « exige l'instauration d'une paix juste et durable au Moyen-Orient », appelle au « retrait des forces armées israéliennes des territoires occupés pendant le conflit ». Cette résolution, reprise dans toutes les négociations ultérieures, jette les bases de la paix au Proche-Orient : l'évacuation d'Israël des territoires occupés et la reconnaissance par les états arabes du droit d'Israël à la paix dans des frontières sûres. Mais Israël, loin de se conformer aux exigences de

---

<sup>6</sup> Le kibboutz ('kibboutzim' au pluriel) est un établissement agricole collectif et un mode de vie israélien unique.

<sup>7</sup> GRESH Alain et VIDAL Dominique, *Les 100 clés du Proche-Orient* ; Hachette Littératures Broché 2006, pp 59.

l'ONU, entame la colonisation des territoires annexes et proclame le 29 juin 1967 la réunification de Jérusalem, « capitale unique et indivisible du peuple juif ».

### **1.1.3. La guerre du Kippour**

À partir de 1971, l'Égypte se renforce. Des plans pour une attaque brusquée à objectif limité sont préparés. Le président Sadate obtient le soutien de la Syrie. L'année 1972 est une année de préparatif. Durant cette période, les services secrets israéliens, et notamment le Mossad, n'arrivent pas à percevoir le changement stratégique opéré en Égypte. De plus, l'expulsion par Sadate des conseillers militaires soviétiques, en juillet 1972, fait penser que l'Égypte ne sera pas prête à entrer dans un conflit avant de nombreuses années. Les services secrets israéliens se concentrent plus sur les groupes terroristes issus des mouvements palestiniens. Le massacre, le 5 septembre 1972, des athlètes israéliens lors des Jeux Olympiques de Munich, renforce la conviction des services de sécurité israélienne que le terrorisme palestinien constitue le premier danger.

Durant l'année 1973, Israël continue sans percevoir la menace d'une offensive arabe. En février 1973, la décision définitive d'attaquer a été prise. Le 27 septembre, l'armée égyptienne entame ses manœuvres annuelles. Le lendemain, un commando palestinien attaque un train d'immigrants juifs en Autriche. Les services israéliens se concentrent alors sur cette crise.

Le 6 octobre 1973, les armées égyptiennes et syriennes lancent une offensive générale contre Israël. Préparée de longue date, cette attaque qui vise des objectifs précis surprend les Israéliens. Malgré la surprise, l'armée israélienne réussit à reprendre le contrôle du Sinaï et du Golan : dès le 16 octobre, les premières troupes israéliennes traversent le canal et attaquent l'Égypte sur le sol africain. Le 19 octobre, avec l'aide d'unités jordaniennes et irakiennes, les Syriens lancent une offensive afin de contrer l'avance israélienne. Cette offensive est repoussée par les Israéliens.

La situation militaire des pays arabes commence à être critique. Le 22 octobre, la résolution 338 est présentée devant le Conseil de Sécurité des Nations unies et adoptée. Elle exige l'arrêt des combats en vue d'instaurer une paix juste et durable au Moyen-Orient. Le 25 octobre, en fin de journée, le cessez-le-feu est accepté par toutes les parties et les combats cessent.

#### **1.1.4. Les Accords de Camp David I**

Les accords de Camp David furent signés le 17 septembre 1978, par le Président égyptien Anouar el-Sadate et le Premier Ministre israélien Menahem Begin, sous la médiation du Président des États-Unis, Jimmy Carter. Ils consistent en deux accords-cadres qui furent signés à la Maison Blanche après 13 jours de négociations secrètes à Camp David. Ils furent suivis de la signature du premier traité de paix entre Israël et un pays arabe : le traité de paix israélo-égyptien de 1979.

Le premier accord permet à l’Egypte de récupérer le Sinaï et le deuxième fixe un cadre de négociations égypto-israélo-jordano-palestiniennes censé déboucher sur une autonomie transitoire pour la Cisjordanie et la bande de Gaza. Ce second volet de l’accord ne sera jamais appliqué.

#### **1.1.5. La Première Intifada**

Malgré toutes les évolutions de l’OLP depuis sa création vers une reconnaissance d’Israël, la situation sur le terrain se détériore, des rumeurs accusant Israël d’atrocités et la pression mise par le clergé musulman dans les mosquées jouèrent un grand rôle dans le démarrage de l’Intifada<sup>8</sup>.

Certains meurtres d’habitants des deux côtés ont été pris comme des actes de vengeance, des émeutes éclatèrent en dégénérant rapidement la situation dans toute la Cisjordanie et Jérusalem avec de jets de pierres et des bombes à essence, des barricades sur les routes et des incendies de pneus. L’Intifada a été violente dès le démarrage.

#### **1.1.6. L’Accord de Madrid**

Ce n’est qu’au début des années quatre-vingt-dix que les processus de paix connaissent une véritable avancée avec la conférence de Madrid (1991). Même si l’OLP n’était pas présente du fait de sa position pro irakienne au moment de la guerre du Golfe, les Palestiniens ont été représentés par une délégation commune jordano-palestinienne. Cette conférence n’a pas atteint totalement ses objectifs mais a permis d’amorcer un début de dialogue entre Israël et le reste du monde arabe dont les Palestiniens.

---

<sup>8</sup>Intifada (aussi écrit : *Intifadah*) est un terme arabe signifiant soulèvement.

### **1.1.7. L'Accord d'Oslo I.**

Concernant les négociations d'Oslo, lors de la guerre du Golfe (1991-1992), les Etats-Unis avaient promis à Israël l'ouverture de négociations pour régler l'ensemble des problèmes du Proche Orient et du Moyen Orient à la condition que, lui, il ne répondait pas aux provocations de l'Irak (des envois de missiles Scuds sur Israël). À la fin de la guerre du Golfe, George Bush demandait à son Secrétaire d'État, James Baker, d'ouvrir ces négociations. Elles se déroulèrent à Madrid et à Washington. Parallèlement aux négociations de Madrid, Yitzhak Rabin négocie avec l'OLP par l'entremise de la Norvège. Ces discussions secrètes (personne ni dans le monde arabe, ni dans le monde occidental n'était au courant) aboutissent à l'accord sur les régions de Jéricho et de Gaza.

Cet accord est entré en vigueur le 13 octobre 1993, soit un mois après la signature. Il établissait que :

1. L'auto-gouvernement sur ces deux régions se fera par le biais d'une autorité intérimaire palestinienne et d'un Conseil élu (avant le 13 juillet 1994), et ce pour 5 ans.
2. Au 13 décembre au plus tard, un comité israélo-palestinien se réunira pour déterminer les conditions et les dates de retrait des troupes israéliennes dans ces deux régions. C'est en avril 1994 au plus tard, que ce retrait devra être opéré.
3. Un passage sera prévu entre les deux zones. Mais les routes de Jéricho et de la bande de Gaza pourront être librement empruntés par les civils et les militaires israéliens. La santé, l'éducation, les affaires sociales, la taxation, le tourisme et la culture seront transférés aux Palestiniens.
4. Le Conseil, qui sera élu, aura pouvoir sur toute la bande de Gaza et sur la Cisjordanie sauf en ce qui concerne les colonies juives, les emplacements militaires, les Israéliens et Jérusalem.
5. Au bout de trois ans, commenceront les négociations sur le statut final où seront abordées les questions des réfugiés palestiniens, de Jérusalem, des implantations israéliennes et les problèmes de sécurité d'Israël.
6. Il est également prévu une coopération israélo-palestinienne dans les domaines économiques, surtout ceux concernant le partage de l'eau.

Les accords d'Oslo visent à établir la paix entre Israël et les Palestiniens. Le 13 septembre 1993, Yasser Arafat et Yitzak Rabin se serrent la main vivement à la maison

Blanche devant le Président Bill Clinton. Cette poignée de main annonce la signature des accords de Washington, c'est-à-dire l'établissement d'une paix durable entre les deux entités.

Cette paix prendra fin en 2000 au déclenchement de la seconde Intifada.

#### **1.1.8. Accord Intérimaire israélo-palestinien ou Oslo II**

L'Accord Intérimaire sur Cisjordanie et la Bande de Gaza, également connu sous le nom de Accord intérimaire israélo-palestinien ou parfois Oslo II a été signé, entre Yitzak Rabin, Premier ministre d'Israël et Yaser Arafat, Président de l'OLP. La signature a eu lieu une première fois à Taba le 24 septembre 1995 puis de nouveau à Washington le 28 septembre 1995, en présence des représentants russes, américains, européens, égyptiens, jordaniens et norvégiens.

L'accord précise d'abord les compétences et les modalités d'élections d'un Conseil législatif palestinien, dont les quatre-vingt membres sont effectivement élus en janvier 1996, tout comme le Président de l'Autorité palestinienne, Arafat, qui renforce ainsi sa légitimité.

Par ailleurs, la dynamique amorcée avec le transfert de la bande de Gaza et de Jéricho est complétée d'un retrait militaire israélien des villes et villages palestiniens ainsi que des terres domaniales rattachées. Avec ces retraits, la Cisjordanie est fractionnée en trois types de zone :

1. Les zones A (2 %), sous contrôle civil et militaire palestinien, comprend les grandes villes palestiniennes, c'est-à-dire Jénine, Tulkarem, Naplouse, Qalqilya, Ramallah, Bethléem et Jéricho, précédemment rendu avec Oslo I. Hébron ne sera cependant rendu qu'en 1997.
2. Les zones B (26 %), sous régime mixte avec un contrôle civil palestinien et un contrôle militaire conjoint, comprend les villages palestiniens et diverses portions du territoire cisjordanien.
3. Les zones C (72 %) entièrement sous contrôle israélien (colonies, installations militaires, vallée du Jourdain, terres domaniales) et qui, à l'exception des colonies — dont le sort dépendra des négociations finales, doit donner lieu à des retraits successifs dans les dix huit mois à compter de la prise de fonction du Conseil, soit d'ici octobre 1997.

### **1.1.9. Les Accords de Wye River**

Les Accords de Wye Plantation sont des accords politiques signés le 23 octobre 1998 entre Israël et l'Autorité palestinienne et négociés à la suite de l'Accord intérimaire sur la Cisjordanie et la Bande de Gaza (ou Oslo II). Ces nouveaux accords préparent de nouvelles évacuations israéliennes sur 13% de la Cisjordanie.

Ces documents ont été signés par Yasser Arafat, Président de l'Autorité palestinienne, et Benjamin Netanyahu, Premier ministre de l'État d'Israël, en présence du Président américain Bill Clinton à la Maison blanche à Washington. Le texte a été ratifié par la Knesset (parlement israélien) par 75 voix favorables contre 19 opposées à l'accord.

À la suite du déclenchement de la Seconde Intifada en septembre 2000, le plan d'évacuation fut gelé et n'a jamais été appliqué.

### **1.1.10. Camp David II.**

Le Sommet pour la Paix au Proche-Orient de Camp David (parfois surnommé "Camp David II") s'est tenu en juillet 2000 dans la résidence de Camp David en présence de Bill Clinton, Président des Etats-Unis, de Ehud Barak, Premier Ministre de l'État d'Israël et de Yasser Arafat, Président de l'Autorité palestinienne. Ce fut l'une des tentatives diplomatiques pour mettre un terme au conflit israélo-palestinien, problème clé du plus large conflit israélo-arabe. Le sommet se déroula du 11 juillet au 25 juillet mais ne permit pas aux deux parties de trouver de compromis. Les trois principaux obstacles à un accord furent :

1. Un désaccord sur les concessions territoriales d'Israël. Malgré les termes discutables de la Résolution 242 (1967) sur l'ampleur du retrait après la guerre des six jours, les négociateurs palestiniens avaient accepté la ligne verte comme frontière de la Cisjordanie lors des Accords d'Oslo de 1993. Or, Barak et Clinton proposaient qu'Israël annexe 9 à 10% de la Cisjordanie en échange de 1 à 3% de son territoire dans le Néguev et maintienne temporairement une zone intermédiaire sous contrôle de Tshal ainsi qu'une bande sur 15% de la longueur du fleuve du Jourdain. La Cisjordanie aurait ainsi eu une continuité territoriale mais certaines routes existantes entre des blocs de population palestinienne auraient du être bloquées à cause des annexions proposées. Arafat rejeta ce point sans faire de contre-proposition.

2. *Le statut final de Jérusalem et de l'esplanade des mosquées/mont du temple.* Il ne fut proposé aux Palestiniens qu'un contrôle (et non une souveraineté) sur une large partie de Jérusalem-Est et notamment sur les lieux saints de l'esplanade des mosquées/mont du Temple. Selon les Israéliens, accepter une souveraineté totale aurait signifié pour les Juifs la perte de l'accès au Mont du Temple et au mur occidental (Mur des Lamentations) qui lui est attenant. Yasser Arafat affirmait au cours de cette discussion que le Temple de Salomon n'avait jamais été à Jérusalem mais à Naplouse en Cisjordanie.
3. *Le problème des réfugiés et leur droit au retour.* Les Palestiniens mirent en avant le fait qu'aucune solution n'était proposée pour ce problème essentiel à l'instauration d'une paix durable. Ils précisèrent que les Israéliens avaient été en partie responsables de ce problème. Les négociateurs israéliens répliquèrent qu'un nombre semblable de réfugiés juifs avaient également été poussé à fuir les pays arabes depuis 1948 sans être dédommages. Ils exclurent la possibilité d'un "droit au retour" pour les réfugiés palestiniens dont la démographie aurait menacé le caractère juif de l'État d'Israël.

À l'issue du sommet, chacun des deux parties rejeta la responsabilité de l'échec des discussions. Les Palestiniens considèrent qu'Israël ne leur avait pas proposé assez, tandis que les Israéliens clamèrent qu'ils ne pouvaient pas raisonnablement offrir davantage. Aux États-Unis comme en Israël, l'échec fut largement attribué à Yasser Arafat qui, pour eux, avait quitté la table des négociations sans faire de contre-proposition. Bill Clinton évoqua plus tard son "regret que Yasser Arafat ait raté l'opportunité de faire exister sa nation". Nabil Amr, ancien ministre de l'Autorité palestinienne accusa également Arafat d'être responsable de l'échec des discussions. Par contre, l'Europe et les pays arabes considèrent que les torts étaient partagés.

Les négociations se poursuivirent, cependant, en janvier 2001, lors du Sommet de Taba.

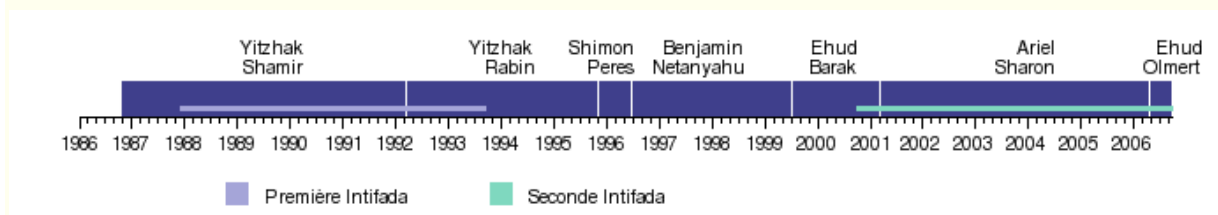
#### **1.1.11. La deuxième Intifada.**

Le 29 de septembre 2000, Ariel Sharon, parlementaire et membre du Likoud (à l'époque dans l'opposition politique au gouvernement d'Ehoud Barak) fait une visite sous haute sécurité sur l'esplanade des Mosquées/Mont du Temple à Jérusalem. Cette visite est interprétée comme une provocation par une partie de la population arabe.

Le lien entre la provocation d'Ariel Sharon et le déclenchement de la seconde Intifada est discuté : certains commentateurs israéliens et internationaux n'y voient que le prétexte au déclenchement d'une insurrection préparée par Yasser Arafat depuis l'échec du Sommet de Camp David II à l'été 2000 et après 8 ans de négociations infructueuses et dans le contexte des attentats par les groupes extrémistes palestiniens. D'autres analystes excluent le caractère prémédité du soulèvement et pensent au contraire qu'Arafat n'a pris qu'en marche le train de l'Intifada.

Depuis le début de la seconde Intifada, plusieurs centaines de Palestiniens sont morts lors d'affrontements armés inter-palestiniens, selon les chiffres du ministère de l'intérieur de l'Autorité palestinienne. Dans la Bande de Gaza, le départ des troupes israéliennes et des colons a laissé une situation tendue. Les échanges de tirs entre des membres du Hamas et du Fatah sont courants et des incidents armés ont également eu lieu en octobre 2005 entre groupes rivaux palestiniens au Liban.

#### Chronologie de la Seconde Intifada



#### **1.1.12. Les Accords de Taba.**

Malgré l'Intifada et les affrontements violents entre Palestiniens et Israéliens, ces derniers se réunissent à Taba pour les discussions sur les futures frontières israélo-palestiniennes s'appuyèrent sur la base des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité de l'ONU ainsi que sur la base des frontières à la date du 4 juin 1967. Les Israéliens ramenèrent à 6% les annexions dont il avait été question l'année précédente au sommet de Camp David et proposaient ainsi un État palestinien sur 97% du territoire revendiqué. En synthèse :

1. Dans la Bande de Gaza: Il fut implicitement admis par les négociateurs que la totalité de ce territoire serait sous souveraineté palestinienne. Toutefois, si les Palestiniens considéraient que l'évacuation des colonies de la Bande de Gaza pouvait être réalisée sous un délai de 6 mois, les Israéliens jugeaient ce délai trop court. Par ailleurs, les

deux parties s'accordèrent pour envisager que les deux territoires palestiniens devraient être reliés par un passage sécurisé entre Beit Hanoun au nord de Gaza et le district de Hébron.

2. En Cisjordanie: Pour la première fois, les discussions sur ce territoire s'appuyèrent sur deux cartes fournies par les Israéliens et sur une carte des Palestiniens illustrant leur compréhension des intérêts israéliens en Cisjordanie. Toutefois, Palestiniens et Israéliens ne s'entendirent pas sur la compréhension des propositions Clinton quant à l'annexion de blocs d'implantations israéliennes qui auraient impliqué l'abandon de certains intérêts palestiniens, notamment concernant les populations arabes vivant autour de ces blocs d'implantations.
3. Le statut de Jérusalem : Les deux parties acceptèrent la suggestion de Bill Clinton d'avoir une "ville ouverte", avec une souveraineté palestinienne sur les quartiers arabes et une souveraineté israélienne sur les quartiers juifs de Jérusalem. Les Israéliens concédèrent pour la première fois que la ville puisse être la capitale de deux États: "Yerushalaim", capitale d'Israël, et "Al-Qods", capitale de la future Palestine.
4. Sur le contrôle des lieux saints : les deux parties acceptèrent le principe que chacun devrait avoir la souveraineté sur ses lieux saints. Toutefois, même si la souveraineté israélienne sur le mur occidental (Mur des Lamentations) fut admise, le problème demeura sur la zone attenante au mur, à savoir qui aurait le contrôle des lieux saints du Mont du Temple/esplanade des Mosquées, lieux partagés par le judaïsme et l'islam. Ce problème concernait en fait les sous-sols du Mont du Temple/esplanade des Mosquées qui sont constitués des restes archéologiques du Mont du Temple.
5. Le problème des réfugiés : Les discussions sur ce point tournèrent autour de la nécessité de sortir les réfugiés palestiniens de leur situation précaire. La résolution 194 (1964) du Conseil de sécurité de l'ONU fut évoquée avec un programme de réinstallation des réfugiés soit en Israël, soit dans les territoires échangés par Israël contre des annexions, soit dans le futur État palestinien, soit dans leurs pays d'accueil pour les réfugiés dans les pays voisins, soit enfin dans des pays tiers. Il fut accepté que cela soit planifié sur 5 ans.

Les Israéliens demandèrent que la question des compensations aux réfugiés juifs des pays arabes soit reconnue, bien que ne relevant pas d'une responsabilité palestinienne ni de cet aspect bilatéral du conflit.

Les Palestiniens demandèrent la restitution de leurs anciennes propriétés aux réfugiés palestiniens. Israël rejeta cela catégoriquement mais ce ne fut finalement pas là la fin du sommet.

6. *La Question de la Sécurité* : La tension au moment du sommet mit en avant cette question essentielle pour Israël, les Israéliens demandèrent 3 postes d'alerte avancée dans les territoires palestiniens. Comme proposé par Bill Clinton, l'État palestinien devrait rester démilitarisé. Les Palestiniens n'acceptèrent qu'une limitation dans leurs importations d'armes.

Les Israéliens acceptèrent l'idée d'une souveraineté aérienne des Palestiniens au-dessus de leurs territoires. Les Palestiniens acceptèrent uniquement un maximum de 2 sur les 5 postes militaires de sécurité demandés par les Israéliens sur leur territoire (le long de la vallée du Jourdain) et ils y imposèrent un délai dans le temps pour les désinstaller. Ils refusèrent d'accorder un droit de redéploiement de Tsahal en cas d'urgence, mais considéraient des moyens d'employer des forces internationales dans le cadre d'une coopération régionale sur la sécurité.

Les deux parties s'engagèrent à promouvoir la coopération sécuritaire et la lutte contre le terrorisme. La communauté internationale aurait assurément reconnu la souveraineté palestinienne sur son territoire et sur les points de passage reconnus par cet accord. La souveraineté des Palestiniens sur la "sphère électromagnétique" et son utilisation commerciale fut reconnue. Les Palestiniens acceptaient d'être conciliants pour les futurs besoins israéliens dans ce domaine.

Le sommet de Taba se termina sur le constat des efforts des deux parties et de la difficulté à trouver des arrangements sur tous les sujets. La confiance mutuelle semblait presque retrouvée et les aides de L'Union européenne et du Président égyptien Hosni Moubarak furent saluées.

Pourtant, Ehud Barak, lui-même en pleine campagne électorale, refusa de rencontrer à nouveau Yasser Arafat à Stockholm. Une semaine après le sommet de Taba, le 28 janvier 2001, au Forum économique mondial de Davos, Yasser Arafat déclara que le peuple palestinien était victime d'une agression "basiste" de la part du gouvernement israélien. Il chercha plus tard en vain à ce que George W. Bush reprenne les propositions Clinton. Ehud

Barak, quant à lui, fut battu aux élections par Ariel Sharon, qui ne chercha pas à poursuivre les négociations. Cependant, celles-ci furent poursuivies par un groupe informel composé des mêmes négociateurs qui étaient présents à Taba, et débouchèrent sur l'Initiative de Genève.

### **1.1.13. La Feuille de Route.**

Le 30 avril 2003 est présenté officiellement la Feuille de route pour la paix au Moyen Orient, elle comporte des étapes claires, un calendrier, des dates limites et des critères destinés à encourager les progrès par des mesures réciproques des deux parties dans les domaines politique, sécuritaire, économique, humanitaire et de création des institutions, sous les auspices du Quartet (les États-Unis, l'Union européenne, l'Organisation des Nations unies et la Russie). La destination est le règlement définitif et général du conflit israélo-palestinien d'ici à 2005, comme l'a indiqué le président Bush dans son discours du 24 juin et comme l'ont approuvé l'Union européenne, la Russie et l'ONU dans les déclarations ministérielles du Quartet le 16 juillet et le 17 septembre.

Le règlement du conflit israélo-palestinien sur la base d'une solution à deux États n'est réalisable que si fin est mise à la violence et au terrorisme lorsque le peuple palestinien aura des dirigeants qui agiront de façon décisive contre le terrorisme et qui seront désireux et capables d'instaurer un régime démocratique fondé sur la tolérance et la liberté, que si Israël est disposé à faire le nécessaire pour qu'un État palestinien démocratique soit établi, et que si les deux parties acceptant clairement l'objectif d'un règlement négocié tel qu'il est décrit ci-dessous.

Le Quartet<sup>9</sup> aidera et facilitera la mise en œuvre de ce plan, en commençant par la phase I, qui prévoit des négociations directes entre les parties. Le plan comprend un calendrier réaliste d'exécution. Toutefois, étant donné qu'il s'agit d'un plan exigeant des résultats, les progrès dépendront des efforts faits de bonne foi par les parties et de l'exécution de chacune des obligations indiquées ci-dessous. Si les parties s'acquittent de leurs obligations rapidement, il se peut que les progrès dans le cadre de chacune des phases et d'une phase à l'autre se produisent plus tôt que prévu. La non-exécution des obligations entravera le progrès.

Un règlement, négocié entre les parties, aboutira à la création d'un État palestinien indépendant, démocratique et viable vivant aux côtés d'Israël et des autres pays limitrophes en

---

<sup>9</sup> Groupe intégré par les Etats-Unis, la Russie, l'ONU et l'Union Européenne.

paix et en sécurité. Il réglerait le conflit israélo-palestinien et mettrait fin à l'occupation qui a commencé en 1967, en tenant compte des fondements de la Conférence de Madrid, des résolutions 242, 338 et 1397 du Conseil de sécurité de l'ONU, des accords conclus antérieurement par les parties et de la proposition du prince héritier saoudien Abdallah, approuvée par la Ligue arabe lors de son sommet de Beyrouth, qui prévoit l'acceptation d'Israël en tant que pays voisin vivant en paix et en sécurité, dans le contexte d'un règlement général. Cette proposition est un élément essentiel des efforts internationaux destinés à encourager une paix générale dans toutes les voies, y compris la voie israélo-syrienne et la voie israélo-libanaise.

#### **1.1.14. L'Accord de Genève.**

L'Initiative de Genève ou Accord de Genève, est un plan de paix alternatif établi par les anciens partenaires des négociations de Taba pour résoudre le conflit israélo-palestinien. Elle est signée le 1<sup>ère</sup> décembre 2003 à Genève (Suisse). Les principaux artisans de cet accord sont l'ancien ministre israélien Yossi Beilin et l'ancien ministre palestinien Yasser Abd Rabbo.

Le compromis le plus important réside dans l'échange du renoncement du droit au retour des réfugiés palestiniens (ou plus exactement un droit au retour limité globalement au futur Etat palestinien), à l'abandon par Israël de la souveraineté de l'esplanade des Mosquées, le mont du Temple pour les juifs (tout en conservant le contrôle du mur des Lamentations et du quartier juif de la vieille ville).

Les frontières permanentes entre les deux Etats seraient tracées sur la base de la Ligne verte, qui sépare jusqu'en 1967 Israël de la Jordanie, avec des modifications marginales. Une partie du bloc de colonies historiques du Gush Etzion serait annexée à Israël, de même que la colonie de Maale Adumim (la plus grande de toutes), à l'est de Jérusalem. En revanche, l'évacuation d'autres colonies situées à l'intérieur du territoire palestinien (Efrat, Ariel, et certains quartiers de colonisation de Jérusalem) permettrait d'assurer une Palestine plus compacte, et de ce fait plus viable. La mise en pratique de ce plan s'effectuerait sous la supervision d'une force internationale, et les Palestiniens mettraient au pas leurs groupes radicaux.

Finale­ment l'Initiative de Genève a sus­ci­té de vives cri­ti­ques de la droite israé­lienne, qui en con­te­ste l'uti­li­té. Le Premier ministre Ariel Sharon juge cet accord "plus dan­ge­reux" que les Accords d'Oslo sur l'au­to­no­mie pale­sti­nienne.

#### **1.1.15. L'ar­ri­vée du Hamas.**

Des élec­tions ont eu lieu en jan­vier 2005 pour rem­pla­cer Yasser Arafat. Elles ont montré à la com­mu­nauté inter­na­tionale que les Pale­sti­niens pou­vaient mener des élec­tions dé­mo­cra­ti­ques. Un des anciens premiers ministres de Yasser Arafat, Mahmoud Abbas a été élu avec 60 % des voix et est devenu le suc­ces­seur de Yasser Arafat. Sa poli­ti­que est plus ou moins iden­tique à celle de son pré­dé­ces­seur mais il a l'avantage d'être con­si­dé­ré par les Israé­liens comme plus modéré et plus hon­nête qu'Arafat. Il dé­clarait mi-décembre au quodien londonien, Asharq al-Awsat: « Il faut cesser la lutte armée. Les Pale­sti­niens doivent résister à l'oc­cu­pa­tion israé­lienne par des moyens paci­fi­stes ». Ce genre de dé­cla­ra­tion et son passé poli­ti­que lui ont déjà fait gagner une cer­tain­e confiance de la part de l'ad­mi­ni­stra­tion Bush qui accepte de le ren­con­trer, ce qui avait toujours été refusé à son pré­dé­ces­seur.

D'ail­leurs, on peut déjà noter une avan­cée posi­tive: le processus de né­go­cia­tion semble reprendre. Lors d'une ren­con­tre en Egypte (Charm-el-Cheikh) le 8 février 2005, le repré­sen­tant de l'au­to­ri­té pale­sti­nienne et le Premier ministre israé­lien ont décidé de s'en­ga­ger vers un cessez-le-feu gé­né­ral. Dans l'or­ga­ni­sa­tion de cette réu­nion, on peut voir le poids que peuvent jouer les états voi­sins d'Israël tels que l'Egypte et la Jordanie.

Sur le plan inté­rieur, le nouveau président de l'au­to­ri­té pale­sti­nienne va devoir convaincre l'or­ga­ni­sa­tion pale­sti­nienne plus extrémiste qu'est le Hamas. On peut déjà noter une victoire de Mahmoud Abbas qui a réussi à diminuer le nombre d'ac­tes ter­ro­ristes. Le Hamas a compris qu'il ne pou­vait plus seulement être un acteur militaire mais égale­ment un acteur poli­ti­que s'il dési­rait être le repré­sen­tant du peuple pale­sti­nien. Il faudra attendre les élec­tions législatives en juillet 2005 pour connaître le choix du peuple pale­sti­nien. Le Fatah, quant à lui, est en crise et doit se réunifier sous peine de se voir écar­ter du pou­voir.

Suite à la victoire du Hamas, qui ne recon­naît pas Israël et appelle à la lutte armée contre l'Etat hébreu est imposé un boycott poli­ti­que et éco­no­mique par Israël et le Quartet diplo­ma­tique. Le processus de paix est dans l'im­pas­se. La com­mu­nauté inter­na­tionale gère les aspects hu­ma­ni­taires de la crise sans sus­ci­ter d'ini­ti­a­tives majeures pour un ré­gle­ment

politique, portant ses espoirs sur un nouveau plan de retrait unilatéral des colonies de Cisjordanie.

Côté israélien, le gouvernement d'Ariel Sharon est assez affaibli. Il n'a plus la confiance de son peuple qu'il avait au début de son mandat. Dans le courant du mois de novembre 2004, certains membres de son parti, le Likoud, ne partageant pas les idées du Premier ministre israélien, ont quitté le gouvernement.

Pour éviter des élections anticipées, il a fallu trouver des candidats pour les remplacer seul le parti travailliste a décidé de s'associer au Likoud. Seulement, le gouvernement ainsi formé n'a reçu du parlement qu'une confiance limitée. Il faut espérer que ce gouvernement assez fragile pourra mener à bien l'objectif qu'Ariel Sharon s'est fixé pour fin 2005: le retrait de la bande de GAZA et le retour de ce territoire à l'autorité palestinienne. Après de 12 longues tergiversations, le parlement a voté le retrait des colonies de Gaza qui devrait débiter en juillet 2005 mais la branche dure du Likoud menacent de ne pas voter le budget 2005 si un référendum sur ce retrait n'a pas lieu. Si ce budget n'est pas voté, il y a de fortes chances que le gouvernement tombe et donc, que le retrait soit postposer.

Les élections législatives anticipées suite à l'attaque cérébrale d'Ariel Sharon ont donné l'avantage à Kadima, formation centriste créée par ce dernier peu de temps avant son accident.

## **CHAPITRE II**

### **2. QUELQUES RAISONS EMPECHANT L'OBTENTION D'UNE PAIX DURABLE**

#### **2.1. L'Etat juif : Première cause d'antisémitisme**

La théorie du sionisme consiste à affirmer que le fait que les Juifs aient leur propre Etat serait une solution à l'anti-sémitisme, et qu'ils ont besoin d'un Etat pour défendre réellement les Juifs.

Cette question devient contradictoire si nous considérons que la création d'un Etat Juif, même si, celui était la seule solution à l'antisémitisme, ne peut définitivement pas être une solution si cet Etat est construit aux dépens de la population native, puisqu'il faut considérer que le fait que les Palestiniens aient été ethniquement nettoyés de leur terre natale, dépossédés, n'a pas permis qu'Israël devienne un endroit sûr.

Le fait aussi que les pères fondateurs du sionisme aient décidé de créer un Etat juif au milieu du monde arabe n'était pas la bonne formule pour assurer la sécurité. Donc l'époque et le lieu choisis pour construire un Etat juif sont eux-mêmes aux racines de l'insécurité et la contribution à développer l'antisémitisme après la seconde guerre mondiale.

#### **2.2. L'origine idéologique de la société israélienne**

L'origine ethnique de la classe ouvrière en Israël est très distincte. La plus grande partie des travailleurs en Israël, depuis la création de l'Etat, sont/étaient soit des Juifs venant des pays arabes, soit des Palestiniens. Ces Palestiniens n'avaient pas été expulsés en 1948 et sont devenus la minorité arabe en Israël. Cette correspondance entre l'origine ethnique des gens et leur classe [sociale], leur position socio-économique dans la société, illustre leur rôle dans l'Etat au contraire de leur conscience de classe, pour ainsi dire.

Donc, d'un côté, il était relativement facile, de se saisir de la classe ouvrière palestinienne et de l'enrôler, par exemple, dans le Parti communiste, lequel était le parti le plus populaire parmi les Palestiniens en Israël dans les années 60 et 70. D'un autre côté, l'échec a été très grand avec les Juifs venant des pays arabes, car il leur a été signifié que leur seule voie pour être intégrés dans la société juive était d'être anti-arabe.

En conséquence ils ont fait le choix du nationalisme, du nationalisme plutôt que du socialisme, comme meilleur moyen d'amélioration de leurs conditions de vie.

### **2.3. L'impossible éviction des Juifs de Palestine**

Il n'est pas simple pour l'actuel gouvernement palestinien (Mahmoud Abbas) de faire admettre à son peuple que les juifs ne pourront pas être évincés de Palestine, en dépit des promesses faites sur ce point par les dirigeants politiques précédents.

Théoriquement et comme son nomme l'indique, l'Organisation de Libération de Palestine vise à libérer la Palestine de toute présence juive. Pour ce faire, l'article 9 de la Charte de l'OLP prévoit que la lutte armée est le seul moyen d'y parvenir grâce, notamment, à l'aide de la nation arabe dans la mesure où « la libération de la Palestine, d'un point de vue arabe, est un devoir national et vise à l'élimination du sionisme de Palestine <sup>10</sup> ».

Si l'Autorité palestinienne reconnaît implicitement l'existence de l'Etat Hébreu, elle admet devoir renoncer à l'ensemble des articles de la Charte de l'OLP relatif à l'éviction des juifs de Palestine tout comme au système éducatif spécifique palestinien : «Il faut une éducation des individus dans un esprit révolutionnaire »<sup>11</sup>.

A présent il est évident que les dispositions d'esprit du Président de l'Autorité palestinienne qui semblent s'écarter des engagements contenus dans la Charte de l'OLP, contrarient les projets des dirigeants du Hamas, tenus par la Charte du Hamas.

La Charte du Hamas s'est fixé comme objectif de renverser l'Etat juif d'Israël par une République islamiste théocratique sur l'ensemble de la Palestine, plus précisément, en rappelant que « le Mouvement de résistance islamique ouvre à planter l'étendard de Dieu sur toute parcelle de la Palestine »<sup>12</sup>, et fait appel aux pays arabes voisins d'Israël à « ouvrir leur frontières devant les combattants de toutes les nations arabes et islamiques afin qu'ils puissent concilier leur efforts avec ceux de leur frères musulmanes de Palestine »<sup>13</sup>.

---

<sup>10</sup> Article 15 de la Charte de l'Organisation de libération de la Palestine.

<sup>11</sup> Article 7 de la Charte de l'Organisation de libération de Palestine.

<sup>12</sup> Article 6 de la Charte du Hamas.

<sup>13</sup> Article 28 de la Charte du Hamas.

Concernant les solutions pacifiques, conférences et Initiatives internationales, nécessaires pour discuter les termes de la paix, ils ne sont pas tenus en compte puisqu'ils sont « contraires aux principes du Mouvement de Résistance islamique »<sup>14</sup>.

Compte tenu des objectifs clairs de ce texte, il est compréhensible d'entendre Khaled Mechaal<sup>15</sup> et Ismael Hanyeh<sup>16</sup> déclarer qu'ils ne reconnaîtront jamais Israël. Cela reviendrait à modifier les fondements de leur propre existence et leur faire perdre toute raison d'être.

Ce n'est pas le cas du Président de l'Autorité palestinienne Mahmoud Abbas qui, depuis plusieurs mois de gouvernement, considère que le peuple palestinien est au-dessus du Hamas et que des élections anticipées pourraient associer le peuple palestinien à des choix politiques nouveaux, ainsi, le Président de l'Autorité palestinienne commence à admettre que ce qui importe, c'est le principe de la création de l'Etat palestinien et non l'assiette géographique de son implantation.

#### **2.4. Les divergences sur l'implantation géographique de l'Etat palestinien.**

Les Palestiniens sont reconnus par le droit international en tant que nation et représentés comme telle à l'Assemblée générale des Nations unies. Toutefois, cette reconnaissance est tout à fait spécifique car théoriquement, l'existence d'une nation suppose celle d'un Peuple qui vit collectivement sur un territoire géographique en y exerçant sa souveraineté. Dans le cas particulier des Palestiniens, l'exercice d'un territoire géographique spécifique fait défaut.

Faute de définition géographique de la Palestine, le peuple palestinien se réfère aux textes des Chartes de l'OLP ou du Hamas ; à ce respect l'article 2 de la Charte de l'OLP précise, pour l'assiette territoriale de la Palestine, qu'il s'agit « des frontières de la Palestine sous le mandat britannique, unité territoriale indivisible ».

Ainsi, les Palestiniens qui naissent et grandissent à Gaza ou en Cisjordanie s'en tiennent légitimement à la définition de la Charte de l'OLP et s'imaginent que la création de leur Etat, lorsqu'elle interviendra, s'effectuera sur l'ensemble de territoire du mandat britannique.

---

<sup>14</sup> Article 13 de la Charte du Hamas.

<sup>15</sup> Dirigeant palestinien chargé de la direction politique du Mouvement Hamas.

<sup>16</sup> Homme politique palestinien membre du Hamas ; Il est nommé Premier Ministre le 21 février 2006.

Pour sa part, l'article 11 de la Charte du Hamas énonce que « la Palestine est une terre islamique pour toutes les générations de musulmans jusqu'au jour de la Résurrection » en dépassant le principe politique de l'OLP et en lui substituant un fondement religieux.

Mahmoud Abbas, pragmatique, semble, aujourd'hui, disposé à renoncer en Palestine historique du mandat britannique en acceptant de reconnaître implicitement l'Etat d'Israël sur les frontières dites de « 67 », ces frontières sont inopposables en Israël puisqu'il s'agit des lignes de cessez le feu avec l'Égypte et la Jordanie.

En revanche les partisans du Hamas n'imaginent pas trahir les préceptes religieux et céder un pouce d'une terre qu'il considère comme musulmane. Cette divergence de vue est à l'origine de la guerre fratricide que se mènent le Hamas et le Fatah qui, loin de servir la cause des Palestiniens, les oriente vers les voies de l'obscurantisme, de la haine et de la frustration.

Si Mahmoud Abbas l'emporte, il sera le temps pour les Palestiniens de comprendre que la création de l'Etat palestinien doit se faire sur le territoire qu'ils occupent réellement et sur lequel ils peuvent exercer leur souveraineté, sans porter atteinte à des droits concurrents et notamment à ceux de l'Etat hébreu.

Mais sur quel secteur géographique peut-on envisager l'implantation de l'Etat palestinien ?, concernant la bande de Gaza, elle a été évacuée de sa population juive et il est vraisemblable que les Juifs expulsés renoncent « à leur droit au retour ». Il est de même pour les territoires de Judée Samarie pour la partie se situant au-delà de la clôture de sécurité.

Il existe donc des territoires qui n'ont jamais été annexés par Israël, sur lesquels vit une population palestinienne, et qui pourraient tout à fait servir d'assiette pour l'implantation géographique de l'Etat palestinien. Le plus logique semble donc permettre aux palestiniens de créer leur Etat sur les territoires sur lesquels Israël n'exerce pas de souveraineté.

Le point de friction portera nécessairement sur Jérusalem car la Charte de l'OLP comme celle du Hamas intègrent Jérusalem dans le futur Etat palestinien tout comme l'article 4 du projet de Constitution de la Palestine du 7 mars 2003 modifié le 25 mars 2003 qui précise que « Jérusalem est la capitale de la Palestine ».

## **2.6. La structure légale de la Palestine.**

Le peuple palestinien ne dispose pas d'institutions lui permettant de grandir et de s'épanouir, les seuls textes qui le structurent sont les Chartes de l'OLP et du Hamas qui le cantonnent dans un rôle de combattant contre l'occupation sioniste.

La Charte de l'OLP contient trente-trois articles qui ne traitent que la libération de la Palestine, libération qui est largement entendue sur un plan spirituel<sup>17</sup>, humain<sup>18</sup> et international<sup>19</sup>, ainsi, les Palestiniens risquent de naître et grandir seulement avec l'obligation de combattre toute présence juive sur le territoire qui était anciennement celui du mandat britannique. Ce message a malheureusement pour conséquence un enfermement intellectuel et spirituel des Palestiniens.

De son côté la Charte du Hamas établie dans l'article 2 le positionnement du mouvement comme étant le plus islamiste de son temps par sa compréhension des concepts « dans tous les aspects de la vie, la culture, de la foi, de la politique, de l'économie, de l'éducation, de la société, de la justice et du jugement, de la diffusion de l'Islam, de l'éducation islamiste, de l'art de l'information, de la science de l'occulte et de la conversion à l'Islam ».

La guerre est naturellement importante car selon l'article 7 de la Charte du Hamas, le mouvement est « un épisode du Jihad contre l'invasion sioniste ». L'article 12 de cette Charte encourage au patriotisme (el wataniyya) véritable profession de foi du palestinien et l'article 14 rappelle que la libération de la terre est une obligation religieuse tout comme le combat contre les ennemis qui usurpent la terre des musulmans (article 15 de la Charte du Hamas).

Dans ce cadre de choses, le Président Mahmoud Abbas semble avoir choisi la voie de faire sortir les Palestiniens de cet enfermement intellectuel et spirituel, pour cela il faut

---

<sup>17</sup> Article 16 de la Charte de l'OLP stipule que la libération de la Palestine, d'un point de vue spirituel, fera bénéficier la Terre Sainte d'une atmosphère de sécurité et de quiétude, ce qui assurera la sauvegarde des lieux saints et garantira la liberté du culte en permettant à chacun de s'y rendre, sans distinction de race, de couleur, de langue ou de religion. C'est pourquoi les Palestiniens souhaitent l'aide de toutes les forces spirituelles du monde.

<sup>18</sup> Article 17 de la Charte de l'OLP stipule que La libération de la Palestine, d'un point de vue humain, rendra à l'homme palestinien son honneur, sa dignité et sa liberté. C'est pourquoi le peuple arabe palestinien compte sur l'appui de tous ceux qui, dans le monde, croient en l'honneur de l'homme et en sa liberté.

<sup>19</sup> Article 18 de la Charte de l'OLP stipule que La libération de la Palestine d'un point de vue international, est une action défensive rendue nécessaire par les besoins de l'autodéfense. C'est pourquoi le peuple palestinien, naturellement ouvert à l'amitié de tous les peuples, compte sur l'appui de tous les États épris de liberté, de justice et de paix afin que ses droits légitimes soient restaurés en Palestine, que la paix et la sécurité y soient rétablies et qu'il puisse exercer sa souveraineté nationale et sa liberté.

surmonter l'obstacle du Hamas dont le message religieux est venu prolonger celui, politique, de la Charte de l'OLP.

Dans ces conditions, il semble compréhensible que le Premier Ministre israélien Ehoud Olmert privilégie la position du Président palestinien et accepte de lui livrer des armes afin qu'il reprenne le contrôle de la situation sur les territoires palestiniens, même si dans le passé, une telle livraison d'armes a pu être très préjudiciable pour Israël.

### **2.7. L'Accord de la Mecque : « Israël reste encore non reconnaît ».**

Les mouvements Hamas et Fatah, réunis à la Mecque, sont parvenus le 8 février 2007 à un accord sur un gouvernement d'union nationale et sur son programme politique. Le Président palestinien Mahmoud Abbas, a confirmé dans ses fonctions, le Premier ministre sortant Ismael Haniyeh, issu du Hamas. Il a appelé le futur gouvernement à respecter la légalité internationale et les accords conclus par l'OLP. La formation du gouvernement d'union, a mit un terme aux affrontements inter-palestiniens qui ont fait beaucoup de morts depuis décembre 2006.

Néanmoins les trois conditions que le gouvernement palestinien devait respecter : renoncement à la violence, reconnaissance des accords passés avec l'Etat hébreu et la reconnaissance du droit d'Israël à exister ne sont pas évoqués ; la communauté internationale a déterminé qu'ils ne peuvent être ni contournés, ni détournés, ni masqués. En outre, ils ne sont pas négociables. Or, l'Accord de La Mecque pour la constitution d'un gouvernement palestinien d'unité nationale ne répond pas à la réalité sur le terrain. Le futur gouvernement palestinien sera sous l'égard de la communauté internationale et sera jugé à ses actes, pas à ses intentions puis qu'il ne pourra pas avoir de processus de paix en Proche Orient tant qu'une partie n'acceptera pas de reconnaître l'autre.

Effectivement l'Accord de la Mecque (ou la réconciliation inter-palestinienne) ne fait pas référence à la reconnaissance d'Israël et selon les porte-parole du Hamas il n'y a aucune intention de reconnaître l'Etat hébreu.

### **2.8. La question scolaire en Israël et en Palestine**

L'éducation dans cette région est un des sujets très importants et en même temps l'un des plus difficiles à considérer. Il y a souvent des accusations de l'un et d'autre côté sur la

façon d'endoctriner et d'enseigner surtout l'histoire du chaque pays et les relations avec les voisins aux enfants de ceux deux peuples impliqués, et c'est certes la violence armée qui perturbe considérablement le fonctionnement des systèmes éducatifs. En ce domaine, la question israélo-palestinienne fournit un sujet considérable de réflexion.

### 2.8.1. L'Education en Palestine

Entre 1969 et 1994, les manuels scolaires étaient d'origine égyptienne ou jordanienne, de qualités médiocres, truffées d'élisions voire d'allusions désobligeantes envers l'ennemi israélien. Considéré comme illégitime, anachronique, colonial, voire ségrégationniste et raciste en dépit de la légalité onusienne, l'Etat d'Israël n'était en général pas nommé autrement que comme « Palestine occupée » ou « Entité sioniste », lors qu'il était nommé.

Les petits palestiniens apprenaient ce qui apprenaient leurs copains arabes jordaniens (en Judée-Samarie, appelé Cisjordanie) ou égyptiens (dans la Bande de Gaza). Ces manuels étaient certes expurgés de passages trop résolument antisémites par l'état israélien.

En ce qui concerne les cartes accompagnant ces manuels d'histoire, la réticence à reconnaître l'Autre était d'autant plus prégnante que la majorité des enfants et des adolescents palestiniens scolarisés en Cisjordanie et dans la Bande de Gaza, étaient des réfugiés issus de villes et de villages recouverts par l'Etat de Israël lors de sa création en 1948. Une réticence simplement exprimée par la difficulté à tracer la « Ligne Verte », la ligne qui séparait, de 1948 à 1967, le territoire israélien des territoires de Cisjordanie et de Gaza.

Ce n'est qu'en 1994 que les Palestiniens ont enfin pu exercer leur droit à la souveraineté sur leur système éducatif ; conformément à la Déclaration de principes israélo-palestinienne, la responsabilité de l'éducation a été transférée à l'Autorité palestinienne le 28 août, à l'exception des écoles de Jérusalem-Est maintenues sous contrôle israélien.

La mise en place d'un programme proprement palestinien et unifié fut ainsi l'une des priorités du nouveau ministère de l'éducation. Dans l'attente des nouveaux manuels scolaires, il a pris deux mesures : 1) l'utilisation provisoire des manuels jordaniens et égyptiens en cours dans ces deux pays en remplacement des manuels obsolètes (antérieures à 1967) et 2) la réalisation de manuels temporaires d'éducation palestinienne.

Dans ces manuels existe l'affirmation d'une identité nationale palestinienne et la construction d'un état palestinien moderne et démocratique comme un objectif majeur du nouveau programme scolaire palestinien. Ainsi, les manuels sont le véhicule d'un discours nationaliste prononcé : recours à des origines antiques (cananéennes) et permanence sur la terre de Palestine, récit d'un passe glorieux source de fierté nationale, appartenance à la nation arabe, dénonciation du colonialisme et de l'impérialisme occidental et valorisation des mouvements de libération nationale, des héros nationaux et de s valeurs d'engagements et de sacrifice pour la Patrie.

Le sionisme et l'état d'Israël sont présentés sous l'angle de leur responsabilité dans la Nakba<sup>20</sup> et des difficultés actuelles (sociales, économiques, sanitaires, etc.) que rencontrent la société palestinienne sous occupation et l'état palestinien en construction, dans leurs approche des juifs et de la société israélienne, la mention est inexistante.

Le traitement des questions sensibles encore non résolues telles que la question des frontières, le statut de Jérusalem, la question du droit au retour des réfugiés palestiniens est parfois maladroite, des cartes de la Palestine mandataire sont utilisées lorsque les manuels exposent la géographie, le patrimoine culturel et religieux de la Palestine historique, les expressions « Palestine » ou « villes palestiniennes » étant employées à la fois pour renvoyer en Palestine historique et au territoire de l'état palestinien à venir. La Cisjordanie et la Bande de Gaza sont délimités lorsqu'il est fait référence à des questions actuelles (district administratif par exemple), dans ce cas aussi l'absence du non d'Israël est à relever.

Néanmoins, d'autres analystes comme Yohanan Manor, politologue, orientaliste, est vice-président du Centre pour le monitoring de l'impact de la Paix (CMIP), spécialisé dans l'analyse des programmes et manuels scolaires des pays en conflit, a écrit un ouvrage où on analyse le contenu et la portée des programmes et manuels scolaires destinés aux enfants palestiniens de la bande de Gaza et de Cisjordanie.

Conçus, produits et utilisés par l'Autorité palestinienne dans toutes les écoles qui dépendent d'elle, ces manuels scolaires constituent la pierre angulaire d'un système

---

<sup>20</sup> Le terme Nakba fait référence à la conséquence de la guerre israélo-arabe de 1948 durant laquelle plus de 700 000 Arabes israéliens ont fui leurs villages et leurs villes dans la zone qui est devenue ensuite l'Etat d'Israël. Ils n'ont jamais été autorisés à y revenir et leurs terres, saisies par le gouvernement israélien, ont été données à des immigrants juifs.

d'éducation édifié et développé grâce au concours de la communauté internationale. L'examen du contenu de ces livres conduit à un constat affligeant: loin de prôner la reconnaissance mutuelle, la coexistence et la paix avec les Israéliens, ces manuels scolaires instillent la haine d'Israël et des Juifs et font l'apologie du Jihad et du martyre.

Ce choix délibéré conduit à sacrifier sans vergogne toute une génération de jeunes palestiniens au mépris de leurs droits les plus élémentaires à la vie, à l'épanouissement de leurs facultés, à l'aspiration à contribuer au progrès de leur peuple, à la confiance dans les vertus universelles du dialogue et du compromis, Qui souhaite sincèrement la paix, doit être conscient des dangers qu'une telle pédagogie porte en elle.

### 2.8.2. L'Education en Israël

Jusqu'à la moitié des années nonante, les manuels scolaires étaient tout entiers orientés vers la légitimation d'un état juif contesté par son environnement arabe en général et par les Palestiniens en particulier. Le fait arabe palestinien y était nié, tout comme des siècles d'histoire de Palestine, pour se concentrer sur les racines antiques d'Israël, les persécutions, le génocide juif de 39-45 et les réalisations du mouvement sioniste. La Palestine et les palestiniens étaient niés ou tout simplement « ensevelis » sous la nouvelle toponymie issue des transferts de population de 1948, voire sous une géographie biblique qui, par exemple, nomme la région de Gaza « Plaine de Philistie » et la Cisjordanie « Judée et Samarie ».

De la même façon que du côté palestinien, il y a dans le côté israélien des voix qui lèvent pour dénoncer la partialité de l'enseignement, comme par exemple celle de Nourit Peled ElHanan militante pacifiste israélienne laurée par le Parlement Européen avec un prix de la Paix, et membre du Cercle de Parents endeuillés israéliens et palestinien pour la Paix, et mère de Smadar Elhanan, qui a été tué à l'âge de treize ans, lors d'un attentat suicide palestinien commis à Jérusalem en septembre 1997.

Elle dénonce que par exemple dans le domaine de la géographie, les enfants d'Israël ne savent pas qu'il y a une occupation puisqu'on leur parle de « Peuplement ». Sur les cartes de population de ces manuels, les Territoires occupés sont représentés comme faisant partie d'Israël ou sont laissés en blanc et indiqués comme « zones dépourvues de données », autrement dit comme des zones inhabitées.

Aucun livre de géographie dans l'Etat d'Israël n'offre de carte des frontières de l'Etat, car les enfants d'Israël apprennent que la véritable entité géographique à leur appartenir, c'est l'entité mythique appelé Terre d'Israël et que l'Etat d'Israël en est une petite partie temporaire. Les Palestiniens, qu'ils soient citoyens de l'Etat ou qu'ils vivent dans les Territoires occupés, ne sont présentés dans aucun ouvrage scolaire comme des gens modernes, citadins, occupés à des travaux productifs ou prestigieux ou à des activités ethniques positives.

Dans le livre « Temps modernes II », page 239 on lit « Le problème palestinien empoisonne, depuis une génération et plus, les relations d'Israël avec le monde arabe et avec la communauté internationale. Pour cet ouvrage, l'identité des Palestiniens est fondée sur « Le rêve du retour en terre d'Israël » et non pas en Palestine (page 238 : « Les Palestiniens ont fondé leur identité sur le rêve du retour en terre d'Israël »).

Depuis le déclenchement de la seconde Intifada AL-Aqsa septembre 2000, les échanges et programmes pédagogiques entre enseignants israéliens et palestiniens, qui étaient nés à la suite des accords d'Oslo, ont été brutalement interrompus alors que des initiatives originales avaient commencé à être menées de part et d'autre pour construire à travers l'école, une éducation à la paix pouvant contribuer puissamment, auprès des nouvelles générations ayant toujours vécu dans une atmosphère de tension hostile ou de déni de l'autre (rappelons simplement par exemple que la moitié de la population palestinienne de Cisjordanie et de la Bande de Gaza est âgée de moins de 15 ans), à la promotion des idées de tolérance, de coexistence pacifique, de dialogue, après 50 ans de guerre ouverte, valeurs nécessaires à la concrétisation d'une réconciliation future entre les deux peuples.

## CONCLUSION

Les récents événements, la difficulté des négociations à aboutir nous montrent chaque jour à quel point les tensions entre les sociétés israéliennes et palestiniennes, ainsi qu'en leur sein même, entravent le cheminement de la paix dans une région qui pour beaucoup en est le symbole pour le monde entier.

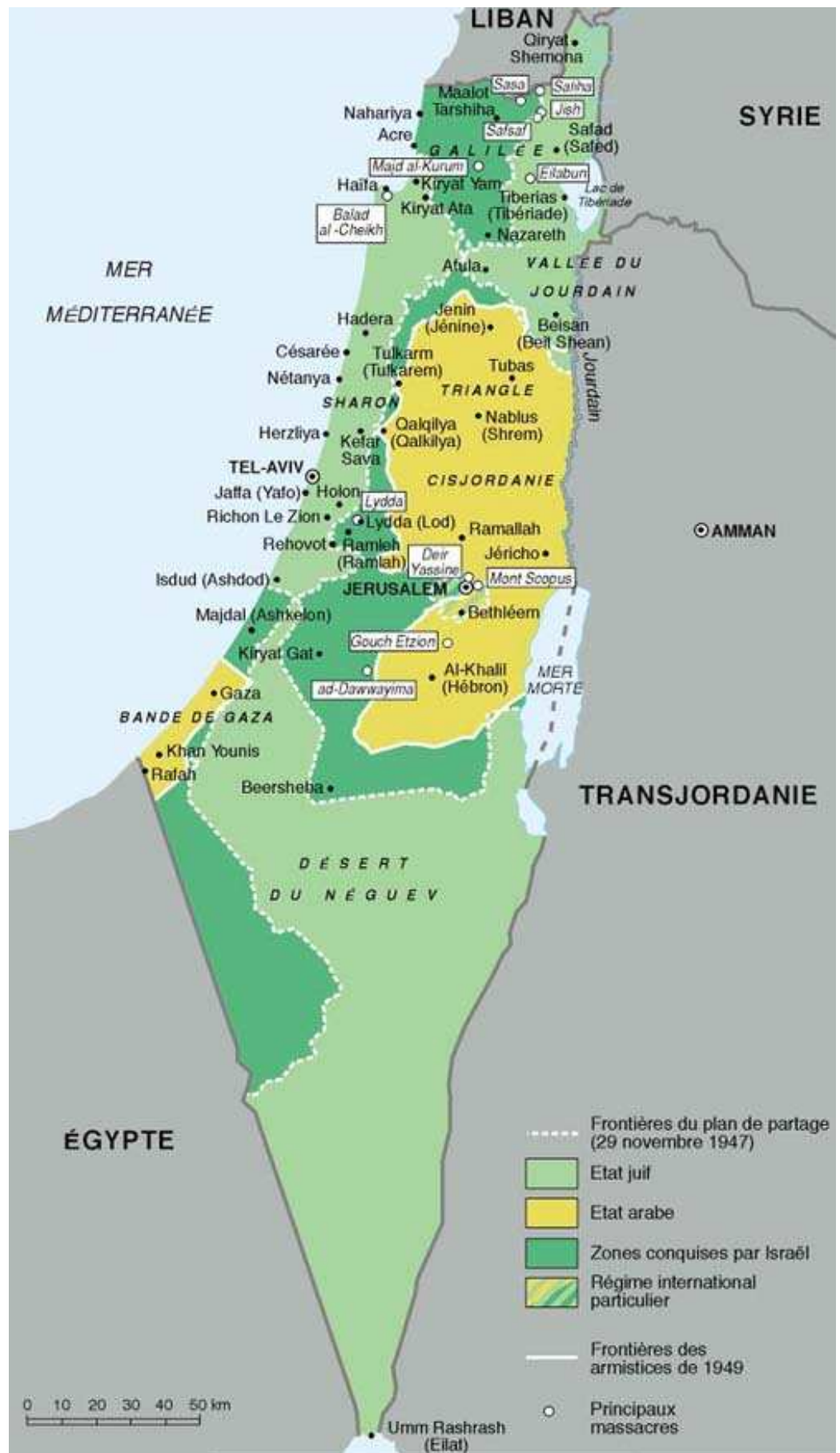
Tous les conflits du passé ont eu comme conséquences de confirmer l'existence d'un État israélien fort, d'accélérer la dislocation du bloc arabe et de favoriser un rapprochement entre les pays du Moyen-Orient et l'Occident. La quasi-disparition du bloc de la confrontation et l'acceptation arabe du fait israélien portent à croire qu'aujourd'hui, les perspectives d'éclatement d'un conflit de haute intensité entre Israël et ses voisins sont faibles.

Cependant les affrontements de type guérilla ont favorisé l'augmentation des problèmes de sécurité humaine touchant la vie quotidienne des citoyens et au fonctionnement des institutions de l'État, des menaces qui sous la forme de terrorisme, d'accrochages violents aux frontières, d'éclatement de mouvements de résistance populaire ou d'épisodes de violence politique, empoisonnent la vie des Etats et elles mettent en danger la vie de ses habitants.

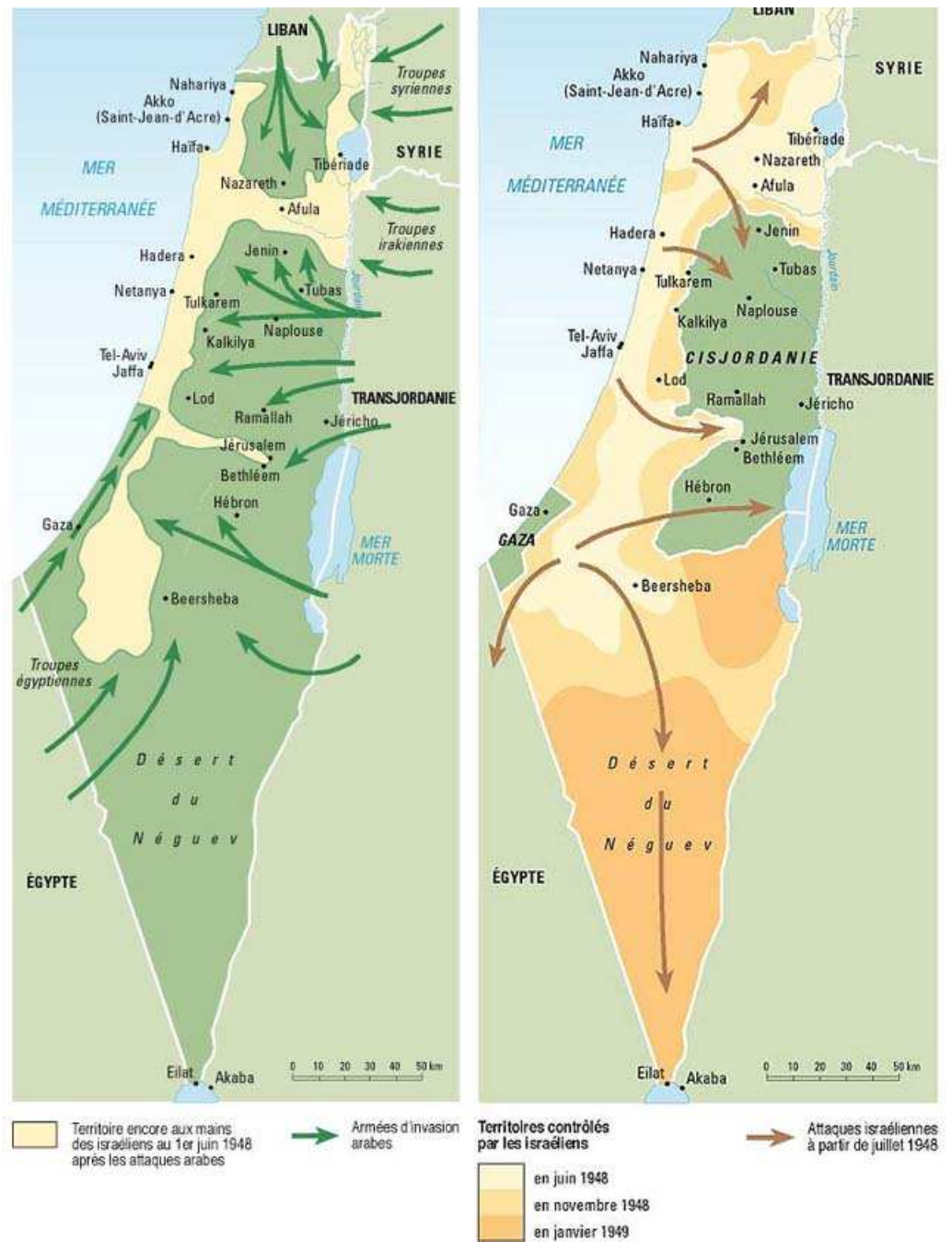
La délégitimation mise en œuvre des deux côtés sur un plan général à été présent pendant de nombreuses années notamment dans les manuels scolaires et il est clair que les politiciens d'aujourd'hui sont les étudiants d'hier et que les politiciens de demain, ce sont les étudiants d'aujourd'hui.; ce contexte de délégitimation constitue un obstacle majeur dans la situation actuelle de méfiance violente entre Palestiniens et Israéliens empêchant la mise en pratique de la volonté existant dans les deux sociétés de faire des concessions importantes en faveur du règlement final du conflit.

Il est impossible de vivre en paix sans vivre dans les lieux mêmes, avec ses habitants ; il y a une terre et deux peuples et toutes les solutions passeront par la même porte étroite, il ne s'agit donc ni de rejeter les juifs à la mer ni de parvenir à la création d'un grand Israël et pour cela, de ne pas permettre qu'un Etat arabe puisse exister entre le Jourdain et la Méditerranée. Il faut que chacun puisse se développer à l'intérieure de frontières « sures et reconnues », ça sera la seule façon de mettre un terme à l'alternance de périodes de paix et de périodes de guerre entre Israël et Palestine.

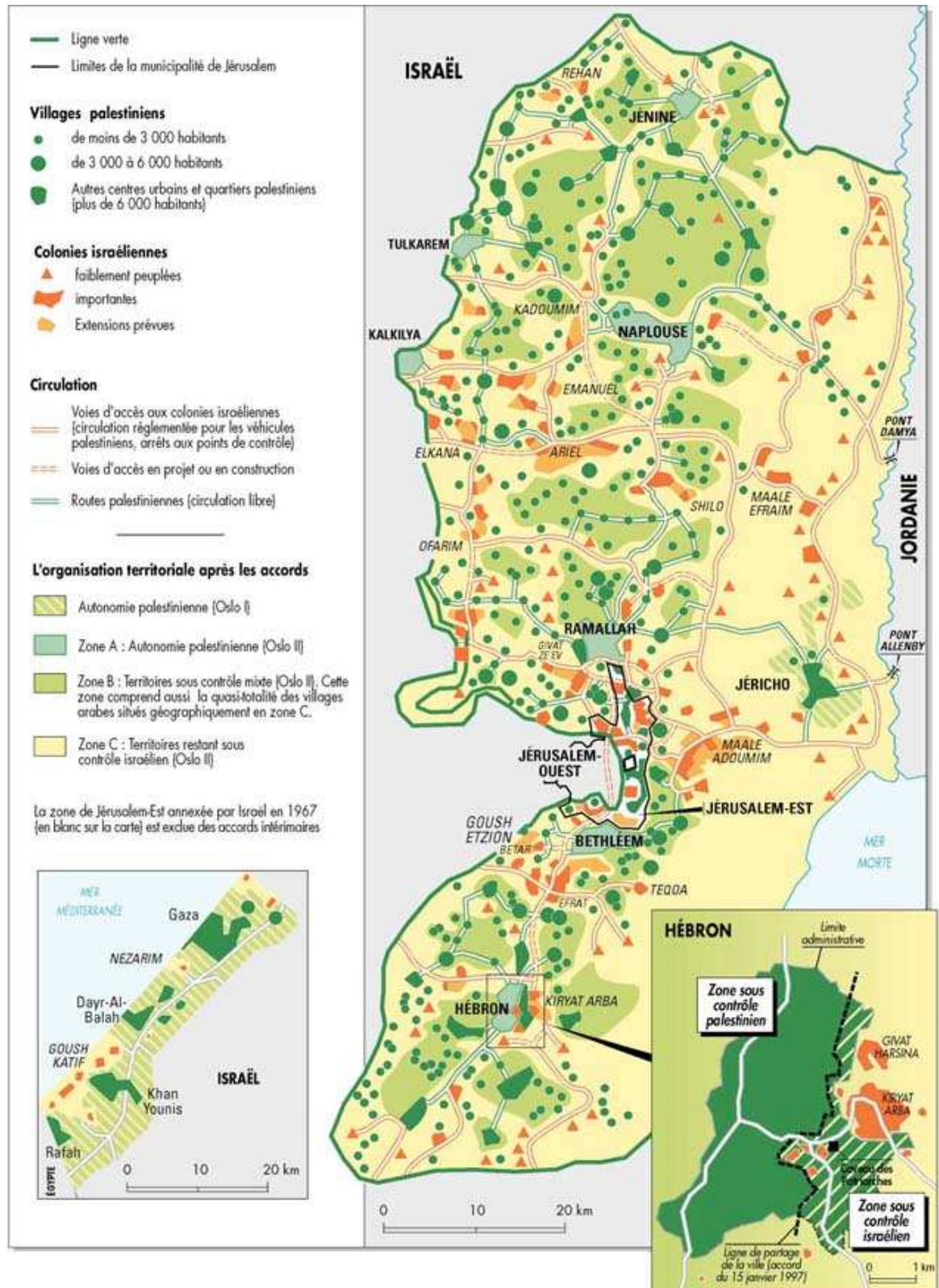
**Le partage de la Palestine 1947 à 1949**



## La première guerre israélo-arabe 1948-1949



## Les Accords d'Oslo II (1995)



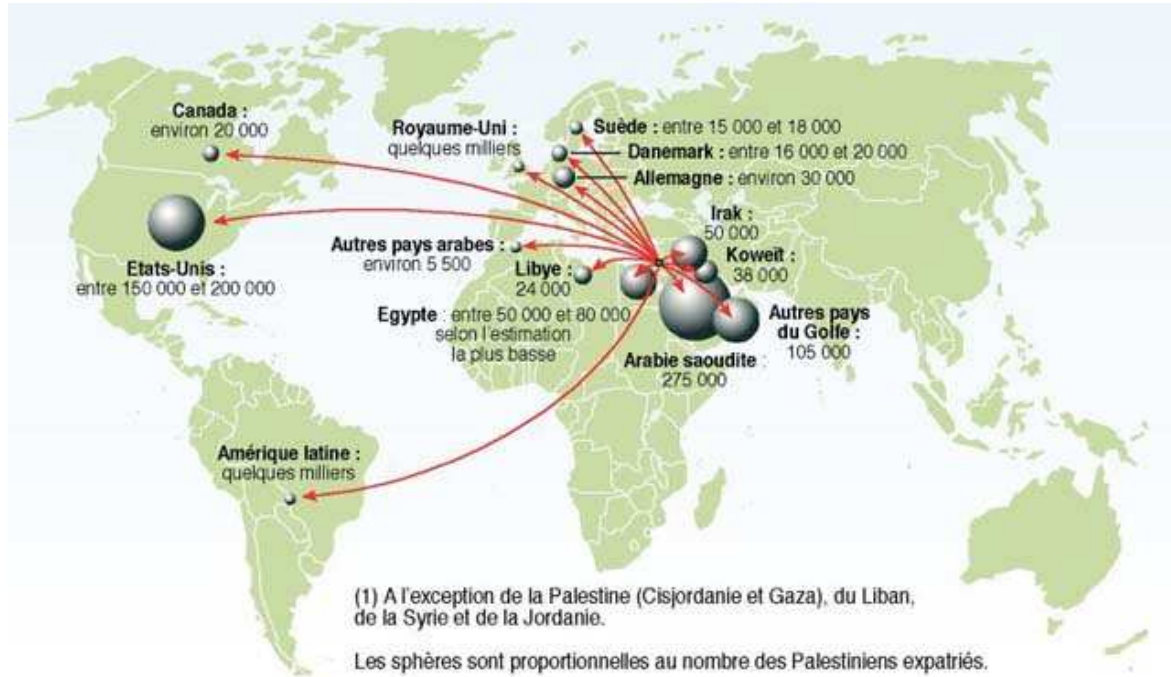
## Propositions israéliennes présentées lors des discussions de Camp David en juillet 2000



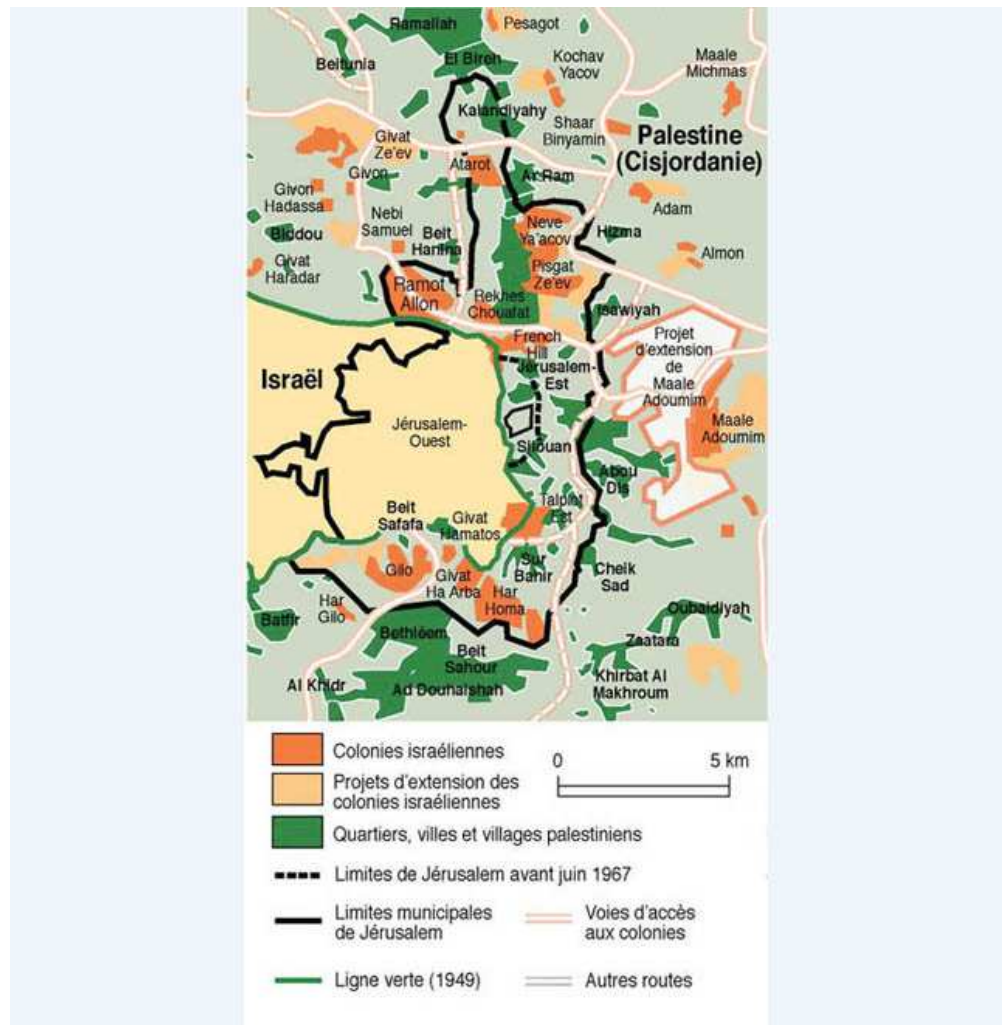
## de Taba en janvier 2001



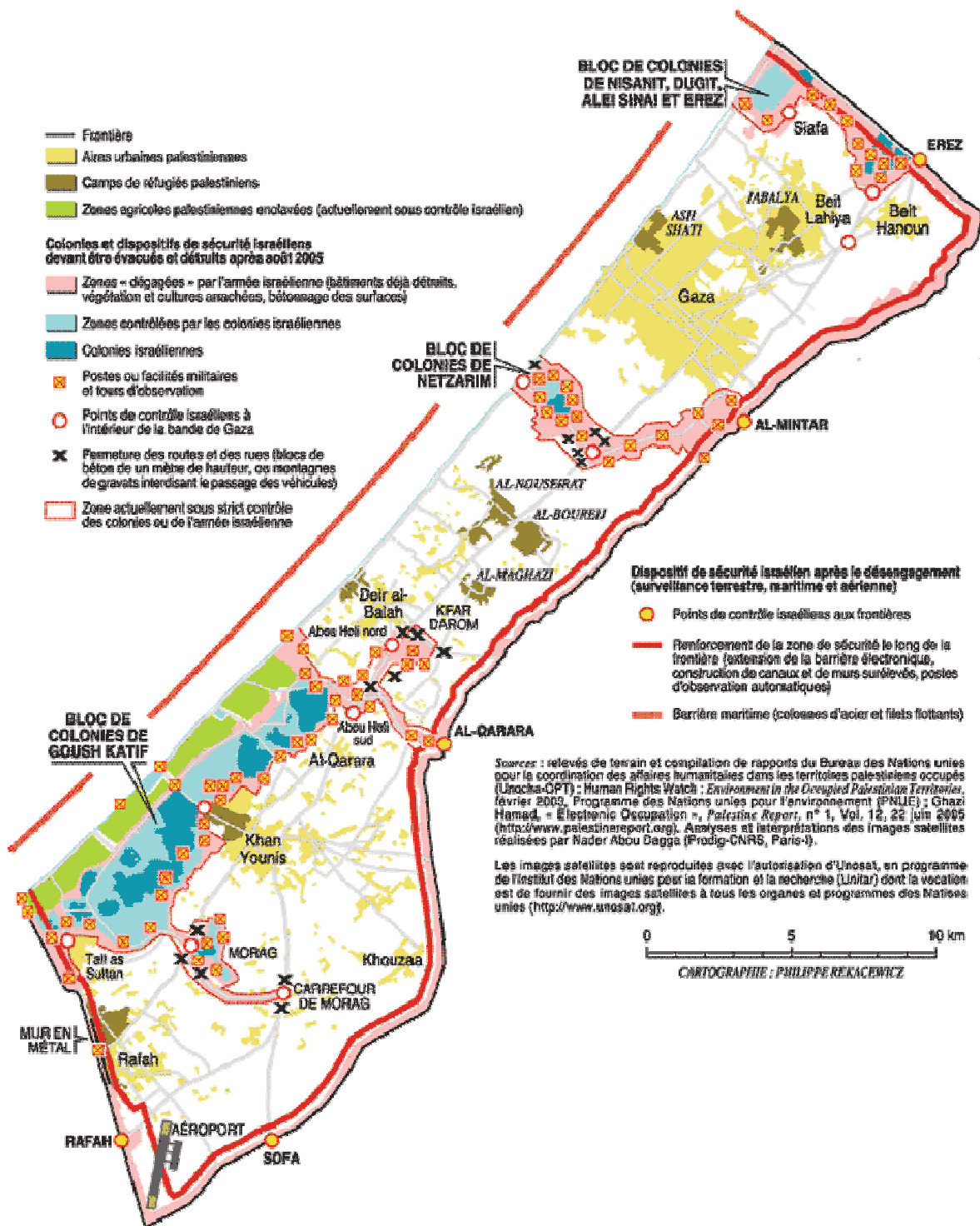
## La Diaspora palestinienne dans le monde



## Colonisation grandissante à Jérusalem-Est



## La Bande de Gaza détruite et isolée



## **BIBLIOGRAPHIE**

### **Ouvrages en français**

- BARD Mitchell G, *Mythes et réalités des conflits du Proche-Orient* ; Editions Raphaël, 2003
- BONIFACE Pascal, MASO Michel, *Les perspectives de paix au Proche-Orient* ; Fondation Gabriel Péri, 2006.
- ENCEL Frédéric, *Géopolitique du sionisme, Stratégies d'Israël* ; Armand Colin 2006.
- PERES Shimon, *Un temps pour la guerre un temps pour la paix*, Editions Robert Laffont, 2003.
- GRESH Alain et VIDAL Dominique, *Les 100 clés du Proche-Orient* ; Hachette Littératures Broché 2006.
- BISHARA Marman, *Palestine/Israël : la paix ou l'Apartheid* ; Editions La Découverte, collection Sur le vif, 2005.
- BARTHELEMY André, *Israéliens et Palestiniens : du dialogue à la paix* ; Chronique sociale, 1992.
- MANON Yohanan, *Les manuels scolaires palestiniens* ; Berg International Editeurs, 2005.
- GRESH Alain, *Israël et Palestine vérités sur un conflit* ; Editions Fayard, 2005.
- BARON Xavier, *Les Palestiniens : Genèse d'une nation* ; Editions Paris Seuil, 2000.

### **Ouvrages en anglais**

- AVNERI Arie, *The Claim of Dispossession*; Transaction Books, 1984.

### **Articles de revues en français**

- Manière de voir 34, *Proche-Orient la paix introuvable* ; Le Monde diplomatique, 2000.
- Centre d'information d'Israël, *Israël, le conflit et la paix : réponses à des questions souvent posées* ; 2003.

## **TABLE DE MATIERES**

<b><u>INTRODUCTION</u></b>	1
<b><u>I. UN LONG CHEMAIN DE GUERRES ET DE PROCESSUS DE PAIX</u></b>	3
<b>1.1. Rappel historique du conflit</b>	3
1.1.1. La guerre de 1948	3
1.1.2. La guerre de 1967	5
1.1.3. La guerre du Kippour	6
1.1.4. Les Accords de Camp David I	7
1.1.5. La première Intifada	8
1.1.6. L'Accord de Madrid	8
1.1.7. L'Accord d'Oslo I	8
1.1.8. Accord intérimaire Israélo-palestinien ou Oslo II	10
1.1.9. Les Accords de Wye River	10
1.1.10. Camp David II	11
1.1.11. La deuxième Intifada	12
1.1.12. Les Accords de Taba	13
1.1.13. La Feuille de route	16
1.1.14. L'Accord de Genève	17
1.1.15. L'Arrivée du Hamas	17
<b><u>II. QUELQUES RAISONS EMPECHANT UNE PAIX DURABLE</u></b>	19
2.1. L'Etat juif première cause d'antisémitisme	20
2.2. L'origine idéologique de la nouvelle société israélienne	20

2.3. L'impossible éviction de Juifs de Palestine	21
2.4. Les divergences sur le principe de création de l'Etat palestinien	22
2.5. L'existence des territoires palestiniens	23
2.6. La structure légale de la Palestine	24
2.7. L'Accord de la Mecque : Israël reste encore non reconnaît	25
2.8. La question scolaire en Israël et en Palestine	26
2.8.1. L'Education en Palestine	26
2.8.2. L'Education en Israël	28
<b>CONCLUSION</b>	<b>30</b>
<b>ANNEXES</b>	
Annexe 1 : Le partage de la Palestine 1947-1949	31
Annexe 2 : La première guerre Israélo-Arabe (1948-1949)	32
Annexe 3 : Les Accords d'Oslo II (1995)	33
Annexe 4 : Propositions israéliennes (Camp David 2000 et Taba 2001)	34
Annexe 5 : La Diaspora palestinienne dans le monde	35
Annexe 6 : La colonisation grandissante à Jérusalem-Est	35
Annexe 7 : La Bande de Gaza détruite et isolée	36